

ACTION URGENTE

HONG KONG. NEUF DIRIGEANTS DU « MOUVEMENT DES PARAPLUIES » DÉCLARÉS COUPABLES

Neuf leaders des manifestations pro-démocratie de 2014 à Hong Kong ont été déclarés coupables de chefs d'inculpation vagues et ambigus en lien avec des « troubles à l'ordre public ». Ils ont été condamnés uniquement en raison de leur participation pacifique au « mouvement des parapluies ». Ils ont déclaré qu'ils allaient faire appel, afin que le gouvernement ne puisse pas se fonder sur cette condamnation pour engager des poursuites contre d'autres militants ni dissuader des manifestants pacifiques de faire valoir des opinions dissidentes. La condamnation de ces neuf figures de premier plan du « mouvement des parapluies » aura probablement un effet dissuasif sur l'exercice de la liberté d'expression et de réunion pacifique à Hong Kong.

PASSEZ À L'ACTION : ENVOYEZ UN APPEL EN UTILISANT VOS PROPRES MOTS OU EN VOUS INSPIRANT DU MODÈLE DE LETTRE CI-DESSOUS

*The Hon. Teresa Cheng
Ministre de la Justice
Government of the Hong Kong SAR
5th floor, Main Wing, Justice Place,
18 Lower Albert Road, Central,
Hong Kong
Fax : +852 39184119
Courriel : sjo@doj.gov.hk*

Madame la Ministre,

Le 9 avril 2019, neuf dirigeants des manifestations pro-démocratie de 2014 à Hong Kong ont été déclarés coupables de charges vagues et ambiguës, notamment de « complot en vue de commettre des troubles à l'ordre public », « incitation à commettre des troubles à l'ordre public » et « incitation à inciter à des troubles à l'ordre public ». Ils encourrent jusqu'à sept ans de prison et le juge annoncera la sentence le 24 avril.

*Les neuf militants déclarés coupables sont les cofondateurs du mouvement « Occupy Central », le professeur de droit **Benny Tai Yiu-ting**, le professeur de sociologie **Chan Kin-man** et le pasteur à la retraite **Chu Yiu-ming**, les dirigeants étudiants **Tommy Cheung Sau-yin** et **Eason Chung Yiu-wa**, les parlementaires **Tanya Chan** et **Shiu Ka-chun**, et les dirigeants politiques **Raphael Wong Ho-ming** et **Lee Wing-tat**. Ils ont tous été déclarés coupables uniquement pour avoir exercé sans violence leurs droits à la liberté d'expression et de réunion pacifique.*

Ils ont affirmé qu'ils allaient faire appel, afin que le gouvernement ne puisse pas se fonder sur cette condamnation pour engager des poursuites contre d'autres manifestants ni dissuader des manifestants pacifiques de faire valoir des opinions dissidentes.

Nous vous prions, Madame Cheng, de mettre fin aux poursuites à caractère politique contre les neuf leaders du « mouvement des parapluies » et les manifestants pacifiques qui sont destinées à dissuader la population de participer à des rassemblements pacifiques et à faire taire les voix critiques.

Veillez agréer, Madame la Ministre, l'expression de ma haute considération,

COMPLÉMENT D'INFORMATION

Benny Tai Yiu-ting, Chan Kin-man et Chu Yiu-ming ont cofondé le mouvement « Occupy Central » en 2013. Cette campagne prônait l'élection démocratique du chef du gouvernement de la ville, en menant une action de désobéissance civile passant par le blocage des routes dans le quartier central de Hong Kong. Elle est devenue une partie intégrante des vastes manifestations en faveur de la démocratie du « mouvement des parapluies », qui se sont déroulées de manière généralement pacifique pendant plus de 79 jours entre septembre et décembre 2014.

Pour les six autres militants condamnés, la plupart des accusations ont trait à leur participation pacifique au « mouvement des parapluies » : il leur est reproché d'avoir orienté les manifestants vers différentes rues devant le siège du gouvernement et d'avoir incité d'autres personnes, par le biais de haut-parleurs, d'appels téléphoniques et de textos, à se joindre aux manifestations.

Les autorités de Hong Kong ont arrêté et poursuivi en justice de nombreux manifestants pacifiques depuis le « mouvement des parapluies », généralement sur la base de charges, au libellé vague, relatives à des « rassemblements illégaux », des « rassemblements non autorisés » et des « troubles à l'ordre public ». Ces poursuites sont menées au titre de l'Ordonnance relative à l'ordre public, dont les dispositions et l'application ont été critiquées à plusieurs reprises par le Comité des droits de l'homme de l'ONU, car elles ne sont pas pleinement conformes au droit international relatif aux droits humains ni aux normes internationales en la matière en ce qui concerne le droit de réunion pacifique.

À la fin des manifestations, le gouvernement avait appréhendé 955 personnes qui avaient pris part aux actions de protestation au cours des 79 jours du « mouvement des parapluies » ; 48 autres ont été arrêtées après les manifestations. Beaucoup ont été remises en liberté peu de temps après, la police leur ayant cependant fait savoir que l'enquête pénale était toujours en cours et qu'elles seraient de nouveau arrêtées et inculpées s'il existait suffisamment de preuves pour engager des poursuites contre elles. Le délai entre l'arrestation initiale et la décision d'engager des poursuites a été systématiquement long. De ce fait, une petite partie seulement des manifestants arrêtés ont été jugés.

En juillet 2016, trois dirigeants étudiants ont été reconnus coupables d'avoir escaladé des barrières et investi « Civic Square » (une esplanade située devant le siège du gouvernement) lors de la manifestation du 26 septembre 2014. Joshua Wong et Alex Chow ont été déclarés coupables de « participation à un rassemblement illégal », et Nathan Law d'« incitation à participer à un rassemblement illégal ». Le tribunal a initialement prononcé des peines non privatives de liberté à leur encontre, mais le ministère public a fait appel pour requérir des peines plus lourdes. En août 2017, les trois dirigeants étudiants ont été condamnés à des peines d'emprisonnement d'une durée de six à huit mois et incarcérés ; ils ont été libérés sous caution en octobre et novembre 2017 en attendant qu'il soit statué sur leur appel. En février 2018, le Tribunal suprême a annulé les peines d'emprisonnement.

Étant donné que les autorités continuent d'engager des poursuites contre des figures de premier plan du « mouvement des parapluies » après des retards indus, des centaines d'autres manifestants sont dans l'incertitude, ignorant s'il est prévu qu'ils soient également poursuivis en justice. Cette incertitude, à laquelle vient s'ajouter le recours à des charges au libellé vague et ambigu et à des peines sévères, a un effet dissuasif sur l'exercice des droits à la liberté d'expression et de réunion pacifique à Hong Kong.

LANGUE(S) À PRIVILÉGIER POUR LA RÉDACTION DE VOS APPELS : chinois, anglais

Vous pouvez également écrire dans votre propre langue.

MERCI D'AGIR DANS LES PLUS BREFS DÉLAIS ET AVANT LE : 21 mai 2019

Au-delà de cette date, vérifiez auprès de votre section s'il faut encore intervenir.

PRÉNOMS, NOMS ET PRONOMS À UTILISER : Benny Tai Yiu-ting (il), Chan Kin-man (il), Chu Yiu-ming (il), Tommy Cheung Sau-yin (il), Eason Chung Yiu-wa (il), Tanya Chan (elle), Shiu Ka-chun (il), Raphael Wong Ho-ming (il) et Lee Wing-tat (il).

LIEN VERS L'AU PRÉCÉDENTE : <https://www.amnesty.org/fr/documents/asa17/9372/2018/fr/>